



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/18/Add.2
9 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

Problèmes critiques en matière de coopération technique

Cadre pour la description et l'analyse de
l'assistance technique

Notes de Statistique Canada

Additif

Le cadre s'articule autour de trois éléments :

1. Assistance extérieure : quels sont les éléments et l'environnement nécessaires à son succès?

Quelques éléments nécessaires : qualités du conseiller (affabilité, souplesse, créativité, sensibilité, expérience, dynamisme); qualités du système d'appui (richesse et disponibilité de la documentation, accès à un réseau de conseillers qualifiés, fiabilité du système d'appui); durabilité; capacité d'apporter les améliorations nécessaires, etc. Environnement nécessaire : pertinence du sujet; sympathie pour le pays hôte; facilité du financement; conditions confortables assurées au conseiller; système d'appui local; appui efficace du siège.

2. Demande d'assistance extérieure : quelles sont les justifications à l'appui de la demande d'assistance et l'environnement nécessaire à son succès?

Exemples : clarté de l'objectif, définition du mandat, définition en temps voulu des responsabilités du personnel du pays hôte. Conditions : réceptivité, aptitude à modifier les méthodes de travail, appui de la part d'autres organismes du pays hôte, aptitude à intervenir efficacement en cas de tension ou de désaccord, etc.

3. Critères d'évaluation du succès : le succès peut être évalué du point de vue du destinataire et de celui du fournisseur. Les critères retenus par l'une

ou l'autre partie ne se confondent pas nécessairement et les parties ne sont pas forcément du même avis.

4. Quelques éléments du succès à court terme : réalisation de projets spécifiques et publication (dans le cas des données statistiques) ou déploiement (dans le cas du personnel formé, nouveaux logiciels et équipements) des résultats.

5. À moyen terme : plus grande indépendance à l'égard des conseillers étrangers, renforcement de la capacité de prendre des initiatives au niveau local; développement des activités du bureau du pays hôte et sa mise en évidence.

6. À long terme : capacité durable de faire face à de nouvelles demandes et circonstances; crédibilité et capacité avérées de l'organisme du pays hôte; renforcement des rôles et responsabilités en matière de statistiques; amélioration de la capacité de gérer les crises budgétaires, etc.

7. Analyse : elle doit porter sur deux aspects essentiels qui résultent des contradictions entre les éléments susmentionnés :

Premièrement : Il est rare que les demandes d'assistance soient faites dans des conditions idéales pour ce qui est de l'offre et de la demande. Le plus souvent, l'organisme hôte peut ne pas bénéficier de tout l'appui dont il a besoin au niveau local. Le personnel peut être divisé quant à l'opportunité de l'assistance extérieure; il peut y avoir de fortes résistances au changement; les conditions (financières et matérielles) peuvent être mauvaises, etc. L'organisme fournisseur peut de son côté connaître certains problèmes comme l'indisponibilité en temps voulu du conseiller ou l'indisponibilité du meilleur conseiller; il peut y avoir des barrières linguistiques et culturelles ou incompatibilité entre les conseils fournis par deux sources d'assistance différentes, etc.

Deuxièmement : L'évaluation du succès de l'entreprise peut être différente; en outre, il peut y avoir de grandes différences quant aux critères de succès à court terme, à moyen et à long termes.

À titre d'exemple : du point de vue du pays hôte, c'est la mise en place de capacités durables qui importe le plus; tandis que pour le conseiller, la réussite d'une mission donnée prend le pas sur toute autre considération (ou vice-versa). Cette contradiction n'étant pas toujours évidente pour l'une ou l'autre partie, ses conséquences peuvent mettre du temps à apparaître. Le conseiller peut s'attacher à la fiabilité statistique des résultats tandis que l'organisme bénéficiaire peut se préoccuper de la rapidité de diffusion de ces résultats, qui lui permet de se mettre en valeur. De même, le conseiller peut valoriser la comparabilité internationale tandis que l'organisme bénéficiaire mettra plutôt l'accent sur les particularités nationales, etc.

8. Mécanismes de règlement des conflits : plusieurs mécanismes doivent être définis :

Premièrement : Mécanismes pour lever la contradiction entre les conditions souhaitables et les conditions réelles de l'assistance. En règle générale, il y a deux options extrêmes : lancer le projet ou l'abandonner. Dans la pratique, il faudrait prévoir un mécanisme pour déterminer la nature des problèmes et oeuvrer à les atténuer (pour garantir au conseiller davantage d'appui, de meilleures conditions locales, etc.) afin de renforcer les chances de succès.

Deuxièmement : Mécanismes pour lever la contradiction entre les conditions souhaitables qui doivent entourer la demande et les conditions réelles. Le bénéficiaire doit reconnaître les obstacles au succès du projet et bénéficier d'un appui préalable à l'assistance (meilleures conditions matérielles, neutralisation de l'opposition interne à l'assistance), afin de les éliminer.

Troisièmement : Il faut prévoir des mécanismes pour rapprocher les critères de succès en cas de divergence entre le conseiller et le bénéficiaire. Il faudrait pouvoir repérer ces divergences et intervenir rapidement.

Quelques exemples de mécanismes : évaluation détaillée des projets d'assistance, notamment ceux qui n'ont pas réussi (cette évaluation doit viser à identifier les circonstances à l'origine de l'échec. Des clauses de confidentialité doivent être prévues pour ne pas embarrasser le bénéficiaire et le fournisseur de l'assistance); établissement d'un "inventaire des échecs et des succès" dont les éléments pertinents doivent être communiqués aux conseillers.

9. Rétablissement des examens tripartites (en mettant l'accent sur les problèmes de fond et non pas seulement sur les aspects financiers ou de gestion pure) en faisant appel à des consultants fiables. Association avec un fournisseur d'assistance expérimenté qui procédera à un audit du projet.
